

Formation **PLONGEUR BIOLOGIE NIVEAU 2 (PB2)** de janvier à avril 2023 dans l'Hérault (34)

La Commission Environnement et Biologie Subaquatique du Comité Départemental de l'Hérault de la FFESSM propose un stage de formation en biologie sous-marine : **PLONGEUR BIOLOGIE NIVEAU 2**.

Lieu → Hérault (Montpellier et sa région)

Programme → Le stage comporte 8 journées de formation incluant 4 plongées en mer ou à l'Étang de Thau, des CORAP (Comptes Rendus Après Plongées) et des cours théoriques. **Prévoir le 13 mai comme journée de remplacement en cas de mauvaise météo**

	Matin	Après-midi
Samedi 7 janvier	Cours en salle à Montpellier (Maison Départementale des Sports)	
Samedi 21 janvier	Cours en salle à Montpellier (Maison Départementale des Sports)	
Samedi 4 février	Cours en salle à Montpellier (Maison Départementale des Sports)	
Samedi 11 mars	Cours en salle à Montpellier (Maison Départementale des Sports)	
Samedi 25 mars	Plongée	CORAP et cours en salle
Samedi 01 avril	Plongée	CORAP et cours en salle
Samedi 15 avril	Plongée	CORAP et cours en salle
Dimanche 16 avril	Plongée	CORAP et cours en salle

- Le programme est susceptible d'être modifié en fonction de la météo. Prévoir un repas tiré du sac.
- En raison des conditions sanitaires (et par conséquent de place sur le bateau et d'occupation des salles) le nombre d'inscrits est limité. Les cours auront éventuellement lieu en vidéoconférence. Une connexion internet et un moyen de participer aux cours en ligne sera donc nécessaire.
- L'assiduité à la totalité des plongées et des cours est obligatoire pour obtenir le diplôme.
- Les stagiaires doivent venir avec leur matériel de plongée COMPLET (bouteille gonflée et plombs compris).
- Le prix de la formation est de **120 euros** et cela comprend les cours, l'encadrement, les plongées. Il sera demandé **15 €** supplémentaires, le cas échéant, pour la délivrance de la carte du diplôme PB2 et sa validation.

Conditions d'inscriptions :

- Stage ouvert aux plongeurs licenciés FFESSM titulaires au minimum du niveau 2 technique et de la carte PB1 « Plongeur Biologie Niveau 1 ».
- Inscription validée à la réception du dossier COMPLET (documents ET acompte) par courriel ou courrier papier.

Contact pour plus d'information :

philippe.gauthier.34@gmail.com

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Inscription stage plongeur biologie niveau 2 (PB2) 2023

NOM : Prénom :

Date et lieu de naissance : / / à

Adresse :

Tel portable : Mail :@.....

Niveau de plongée : N° de licence FFESSM :

Club FFESSM et n° du club:

En pièce-jointe fournir les copies :

- du certificat médical (**CACI datant de moins d'un an à la date de fin du stage**)
- de la licence 2023 (**Attestation issue du site de la FFESSM**)
- de la carte de niveau de plongeur (niveau 2 minimum) (**Attestation issue du site de la FFESSM**)
- de la carte PB1 (Plongeur Biologie Niveau 1). (**Attestation issue du site de la FFESSM**)

Acompte :

Pour la prise en compte de l'inscription, un chèque d'acompte de 50€ à l'ordre de « FFESSM 34 » est à joindre au moment de l'inscription.

Les pièces demandées ci-dessus sont à transmettre par courriel ou par courrier postal à l'adresse suivante :

Philippe Gauthier
753 enclos des lavandes
Carnon Plage
34130 Manguio

Mail : philippe.gauthier.34@gmail.com

Je désire m'inscrire au stage Plongeur Bio Niveau 2 2023 et fait un chèque d'acompte de 50 euros à l'ordre de « FFESSM 34 ». J'ai bien pris note que ma présence à **tous les cours et toutes les plongées est requise** pour une validation du niveau Plongeur Biologie Niveau 2.

→ Accepte que mes coordonnées personnelles soient diffusées auprès des participants et enseignants dans le cadre du stage plongeur biologie Niv2 – 2023 et ce durant toute la durée du stage : OUI NON

→ Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'accepte que les captations d'images où j'apparais puisse être utilisées et diffusées par la Commission Environnement et Bio Subaquatiques dans le cadre du stage plongeur biologie Niv2 – 2023 et ce durant toute la durée du stage : OUI NON

Date :

Signature* :